



**Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets**

⑪ Numéro de publication:

0103501  
A2

12

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 83401615.6

⑤1 Int. Cl.<sup>3</sup>: **E 04 H 1/12, E 04 B 1/343**

② Date de dépôt: 05.08.83

③0 Priorité: 06.08.82 FR 8213789

71 Demandeur: Etablissements R. Lebranchu et Fils  
Société Anonyme, 112bis-114 rue Armand Silvestre,  
F-92400 Courbevoie (FR)  
Demandeur: Massacrier, James, 35 rue Guy-Môquet,  
F-75017 Paris (FR)

④ Date de publication de la demande: 21.03.84  
Bulletin 84/12

72 Inventeur: **Massacrier, James, 35 rue Guy-Môquet, F-75017 Paris (FR)**

⑧ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

74 Mandataire: Rodhain, Claude et al, Cabinet Claude RODHAIN 30, rue La Boétie, F-75008 Paris (FR)

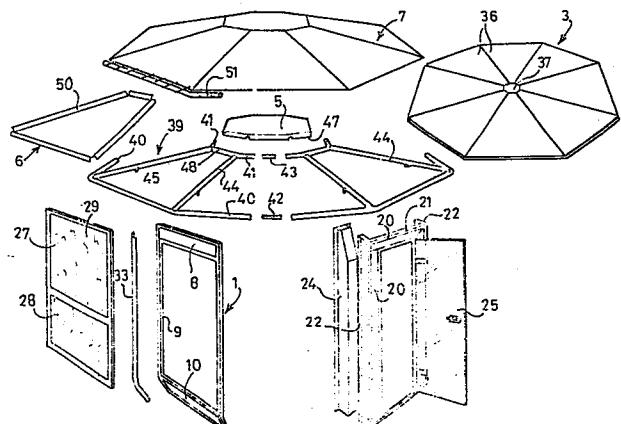
**54) Kiosque démontable de construction modulaire.**

57 L'invention concerne un kiosque démontable de construction modulaire.

Le problème technique posé consiste à fournir un tel kiosque nécessitant un temps de pose et de fixation très réduit.

Suivant l'invention, ce kiosque est formé de plusieurs cadres verticaux monoblocs (1, 2) reliés entre eux par des moyens de fixation transversaux (38) pour former une cellule polygonale fermée, une embase (3) formant le socle intérieur de la cellule et recouvrant la surface définie par les cadres, et une ossature supérieure (4) formée de plusieurs éléments tubulaires monoblocs (39) de section sensiblement trapézoïdale, réunis par des moyens de liaison verticaux (46) auxdits cadres (1, 2) et portant chacun au moins un élément de toiture (5, 6, 7).

7. L'invention est principalement utilisée pour la vente de produits tels que fleurs ou journaux sur la voie publique.



EP 0103501 A2

"Kiosque démontable de construction modulaire".

La présente invention concerne un kiosque ou un édicule de construction modulaire simple et démontable, utilisable notamment comme abri pour la vente de tout produit sur la voie publique et/ou dans des galeries marchandes.

5 Dans ce type de constructions légères, on connaît déjà de nombreuses réalisations qui sont en général formées par des structures à armatures ancrées dans le sol et dont sont solidaires des panneaux auxquels est fixée rigide-  
10 ment une toiture en un ou plusieurs éléments. Les inconvénients de ce type de kiosque sont le coût d'implantation au sol (compte tenu des fondations) et leur caractère intransportable, car ils  
15 ne sont pas démontables, ce qui, par ailleurs, peut être gênant pour d'autres raisons telles qu'une occupation permanente du sol, etc...

On connaît certes un type d'édicules démontables déjà proposé par la demanderesse dans une demande antérieure de brevet français N°81 141 57 déposée en date du 21 Juillet 1981, et destinée à remédier aux inconvénients précités.  
20 Dans ce brevet, la demanderesse décrit des édicules de construction simple et démontables, constitués essentiellement d'une structure tubulaire formée d'éléments modulaires reliés entre eux, deux à deux par des entretoises pour former une cellule fermée chaque élément modulaire étant constitué d'une part de montants reliés  
25 par des traverses, pour former avec les entretoises l'ossature porteuse des parois de l'édifice, et d'autre part, de profilés formant un angle avec les montants et rigidifiés par des traverses pour constituer la charpente supportant la toiture.

30 Toutefois, il est apparu que ce type de construction demande un certain temps de pose et de fixation des différents éléments et en outre met en œuvre un nombre encore trop élevé de pièces à assembler, notamment un grand nombre de tubes, entretoises, organes divers de fixation, tels que vis, boulons ou autres.

35 C'est pourquoi la présente inven-

tion a pour but de créer un kiosque démontable du type indiqué précédemment, mais ne nécessitant qu'une durée très réduite de montage et de pose tout en mettant en oeuvre un nombre moins important de pièces, et en garantissant une meilleure rigidité de 5 la construction, et ce moyennant des frais réduits par rapport à l'art antérieur.

Ce problème est résolu conformément à l'invention grâce au fait que ce kiosque est formé de plusieurs 10 cadres verticaux monoblocs reliés entre eux par des moyens de fixation transversaux pour former une cellule polygonale fermée, une embase formant le socle intérieur de la cellule et recouvrant 15 la surface définie par les cadres et une ossature supérieure formée de plusieurs éléments tubulaires monoblocs, de section sensiblement trapézoïdale réunis par des moyens de liaison verticaux auxdits cadres et portant chacun au moins un élément de toiture.

Selon une forme de réalisation préférée, les cadres, hormis le cadre formant porte d'accès, 20 sont constitués par des bâts rectangulaires formés d'un bandeau supérieur solidaire de montants verticaux réunis d'un seul tenant au niveau de leur base à un bandeau disposé obliquement et rentrant 25 vers l'intérieur du kiosque.

En outre, le bord d'extrémité du bandeau inférieur est fermé par un profilé tubulaire horizontal de section carrée, comportant une aile latérale saillant intérieurement en forme de Z et délimitant une rainure venant s'engager 30 sur un profilé de fixation au sol.

Par ailleurs, le cadre formant porte est constitué par un bâti rectangulaire muni d'un bandeau supérieur solidaire de montants verticaux réunis d'un seul tenant 35 au niveau de leur base, à un profilé tubulaire horizontal de section carrée, comportant une aile latérale saillant intérieurement en forme de Z et délimitant une rainure ouverte vers le sol.

D'autres caractéristiques et avantages du kiosque conforme à l'invention ressortiront de la description donnée ci-après d'une forme de réalisation préférée de

l'invention, prise en référence aux dessins annexés sur les-  
quels :

5 - la fig. 1 est une vue générale  
explosée schématique en perspective d'un kiosque selon l'inven-  
tion ;

10 - la fig.2 est une vue en pers-  
pective et en coupe partielle de deux cadres latéraux du kiosque  
de la fig.1 ;

15 - la fig. 3 est une vue en coupe  
verticale partielle d'un cadre du kiosque de la fig.1 ;

20 - la fig.4 est une vue en coupe  
partielle du dispositif de fixation de plaques de toiture à  
l'ossature supérieure du kiosque ;

25 - la fig.5 illustre les moyens  
de liaison transversaux et verticaux entre deux cadres d'une  
part et l'ossature supérieure et un cadre d'autre part ;

30 - la fig.6 est une vue en pers-  
pective d'un module de liaison entre deux kiosques du type de  
celui de la fig.1.

20 Sur la fig.1 montrant une vue  
d'ensemble explosée du kiosque selon l'invention, on voit que ce  
dernier de forme générale polygonale -ici octogonale - se compo-  
se de plusieurs cadres verticaux latéraux tels que 1, d'un cadre  
formant porte 2, d'une embase 3 formant podium et constituant  
25 la base intérieure de la cellule fermée, enserrée par les cadres  
et d'une ossature supérieure 4 formée d'éléments tubulaires mo-  
noblocs et portant un chapeau central 5 et des plaques trapézoï-  
dales de toiture 6 disposées en étoile ou bien une couverture  
en forme de bâche 7.

30 Ci-après on va décrire de façon  
détailée les différents éléments modulaires constituant le  
kiosque en se référant aux différentes figures.

35 Dans la forme de réalisation de  
la fig.1, le kiosque en forme de cellule fermée octogonale  
comporte sept cadres latéraux 1 constitués par des bâts rectan-

gulaires monoblocs comprenant un bandeau plat supérieur 8 solidaire de montants parallèles verticaux 9 réunis d'un seul tenant au niveau de leur base, à un bandeau 10 disposé obliquement, c'est-à-dire rentrant vers l'intérieur de l'habitacle ou de la 5 cellule.

Comme cela est mieux visible sur la fig.2, montrant une vue en perspective et en coupe de l'assemblage et de la constitution de deux cadres 1 adjacents, et sur la fig.3 montrant une coupe partielle des cadres 1, les montants 9 10 sont constitués de deux profilés en forme de cornières en U 11, 12 enchâssés l'un dans l'autre et les bandeaux 8 et 10 solidaires d'un seul tenant des montants 9 sont formés de deux plaques de tôle parallèles telles que 13,14 enserrant entre elles par exemple un matériau mousse 15 à action thermique et anti-condensation.

15 Le bord inférieur de tous les cadres 1, c'est-à-dire du bandeau inférieur 10 est fermé par un profilé tubulaire horizontal de section carrée 16 comportant une aile latérale 17 saillant intérieurement en forme générale de Z et délimitant une rainure 18 ouverte vers le sol et qui est 20 destinée à être emmanchée sur chaque élément rectiligne correspondant 19 d'un anneau en forme de barre octogonale placé à même le sol et sur lequel - lors du montage - les cadres latéraux 1 et 2 sont montés côte à côte.

Le cadre 2 formant porte se compose 25 d'un bâti rectangulaire 20 muni d'un bandeau supérieur plat 21 solidaire de montants latéraux verticaux 22 réunis d'un seul tenant au niveau de leur base, à un profilé tubulaire horizontal 23 de section carrée semblable au profilé 16, 17 des cadres 1 et comportant également une aile saillant intérieurement en 30 forme de Z délimitant une rainure enserrant un élément rectiligne de l'anneau octogonal 19.

Les montants 22, différents cependant des montants 9 des cadres 1 en ce qu'ils sont constitués de profilés plats en forme d'ailes rentrantes, c'est-à-dire 35 saillant vers l'intérieur du kiosque suivant des plans radiaux

à partir de l'axe de symétrie du kiosque. Dans l'un au moins de ces profilés, est monté un système d'éclairage représenté globalement par la référence 24 et s'étendant de préférence sur toute la hauteur de la porte, ledit système incluant également une 5 boîte de connexions électriques, non représentée en détail et prévue pour le raccordement nécessaire pour l'éclairage, le chauffage etc...

L'autre desdits profilés 22 comporte des gonds (non visibles) sur lesquels pivote le vantail 25 10 de la porte.

Comme cela est également visible sur les figures 1 à 3, les cadres 1 forment des ossatures lourdes 15 des panneaux 26 qui y sont soit fixés à demeure, soit articulés, entièrement ou partiellement opaques / transparents, et dont au moins une partie, par exemple 27, transparente, est montée fixe ou coulissante, et dont au moins une autre partie, par exemple 28, opaque, est montée fixe ou articulée.

Les panneaux 26 sont en réalité formés d'un châssis d'entourage 29 (voir Fig. 2 et 3), constitué 20 d'un profilé en forme de Z en coupe transversale qui est ajusté dans l'ouverture centrale des cadres 1, entre les bandeaux 8,10 et les montants 9, moyennant l'interposition de joints d'étanchéité 30 entre les bords des profilés 11 et une aile latérale du profilé 29.

Chaque panneau 26 est formé de préférence 25 d'un élément plat de remplissage 30 (verre, bois, tôle métallique, grillage ou autre), qui est fixé contre l'aile extérieure du profilé en Z 29 à l'aide de parcloses ou clips de blocage, représentés schématiquement et répérés en 31 avec interposition 30 d'un joint d'étanchéité latéral 32.

Comme le montrent les fig. 1 et 2, des montants verticaux de finition amovibles 33 formant quart de rond sont fixés extérieurement au niveau de la jonction verticale de deux cadres au moyen de tirants traversants 34 rendus solidaires, par vissage, boulonnage ou autre, d'un élément de pla-

que intérieur vertical 35 en forme de bande allongée formant cache.

L'embase intérieure 3 du kiosque (fig.1) est constituée de huit panneaux plans jointifs de forme trapézoïdale 36, réunis par une pièce centrale 37 et dont les bords extérieurs périphériques sont apposés ou fixés de façon appropriée aux ailes 17 des profilés horizontaux tubulaires 16 situés à la base des cadres 1 et 2.

Ces panneaux sont réalisés par exemple, en tôle d'aluminium striée.

En outre, la pièce centrale 37 est longue de manière à être réglable en hauteur.

Par ailleurs, les cadres 1 et 2 sont reliés entre eux par des moyens de fixation transversaux et horizontaux 38 (fig.5) constitués par des sauterelles de type classique bien connu dans la technique et donc non décrites ici de façon détaillée.

On va décrire ci-après, en référence aux figures 1, 4 et 5, l'ossature supérieure 4 du kiosque, destinée à porter les éléments de toiture.

Cette ossature se compose essentiellement de quatre éléments tubulaires creux 39 en forme de cadres trapézoïdaux comportant des embouts tubulaires latéraux saillants 40 et 41 disposés de telle manière que leur disposition en boutement réciproque par leurs embouts correspondants est telle que ces embouts 40, 41, emmanchés sur des éléments de tubes droits intermédiaires de courte longueur 42 et 43, forment à l'état assemblé des cadres trapézoïdaux analogues aux cadres 39.

Les côtés latéraux 44 des éléments tubulaires trapézoïdaux comportent des pattes verticales 45 permettant leur fixation aux cadres verticaux 1 et 2.

Les éléments 39, 41, 42, sont de préférence métalliques avec par exemple une finition laquée.

35 Selon une forme de réalisation

préférée de l'invention, la fixation des éléments tubulaires 39 de l'ossature 4 aux cadres 1, 2, est réalisée par des moyens de liaison en forme de grosses sauterelles 46 disposées verticalement et reliant les pattes 45 aux cadres 1, 2 par un organe 5 d'attache solidaire de chaque patte et un organe articulé complémentaire solidaire du bandeau supérieur 8 d'un cadre.

Enfin, les éléments de couverture du kiosque, portés par l'ossature supérieure 4, sont constitués par un chapeau central 5 de forme octogonale et muni d'un rebord latéral 47 prenant appui sur les petits côtés 48 des cadres trapézoïdaux 39 de l'ossature et par des plaques trapézoïdales 6 disposées en étoile autour du chapeau 5 et recouvrant les surfaces délimitées par les éléments ou cadres tubulaires 39.

Sur les parties 44 des cadres 39 sont fixés par tout moyen approprié non représenté, des supports 49 en forme de gouttière renversée dont les côtés sont recourbés vers le haut et logent des rebords latéraux 50, en saillie vers le bas, des plaques 6 (fig.4).

Dans un type de réalisation, le chapeau 5 est formé d'une couverture métallique laquée à double peau avec isolation thermique en laine de verre, avec pose vissée à recouvrement, et les panneaux 6 sont constitués en bois aggloméré mélaminé blanc avec pose vissée sur les cadres tubulaires trapézoïdaux 39.

Mais, comme cela est visible sur la fig.1, on peut également prévoir une couverture formée d'une bâche polyester en forme de grand chapeau octogonal 7, dont le bord périphérique porte un câble 51 de caoutchouc tendeur, type sandow lacé autour des bords périphériques des cadres 39.

Selon d'autres variantes de réalisation, les plaques 6 et le chapeau 5 peuvent être réalisés en bois, en verre, en plastique, en tôle, grillage ou analogues.

Enfin, le kiosque comprend également - en vue de sa liaison à un autre kiosque du même type -

un module de liaison visible sur la fig.6. Ce module se compose essentiellement de deux cadres latéraux 52 parallèles réunis à leur partie supérieure par un toit carré plat 53 et qui sont formés chacun de deux montants tubulaires 54, 55 solidaires d'un 5 bandeau inférieur 56 disposé obliquement et rentrant vers le bas. Les bandeaux respectifs 56 sont reliés entre eux par des organes tubulaires inférieurs 57. En outre, des panneaux, non représentés, analogues aux panneaux des cadres 1,2, sont fixés rigidement ou articulés sur les cadres 52 par tout moyen approprié, non représenté. 10

Lors de la réunion d'un tel module à chaque kiosque, on supprime un cadre 1 du kiosque, et l'on fixe par tout moyen approprié - sauterelles ou autres - les montants des cadres 52 aux montants 9 voisins de deux cadres 1 non adjacents du kiosque et situés de part et d'autre du cadre 1 supprimé, 15 ledit module formant ainsi un passage abrité entre les deux kiosques.

REVENDICATIONS

1°) Kiosque démontable de construction modulaire, utilisable notamment comme abri pour la vente de tout produit sur la voie publique ou dans des galeries marchandes, du type formé de plusieurs cadres verticaux monoblocs (1,2) reliés entre eux par des moyens de fixation transversaux (38) pour former une cellule polygonale fermée et une ossature supérieure (4) formée de plusieurs éléments (39), réunis par des moyens de liaison verticaux (46) auxdits cadres (1,2) et portant chacun au moins un élément de toiture (5,6,7), caractérisé en ce que les éléments (39) de l'ossature de toit (4) sont des éléments tubulaires monoblocs de forme trapézoïdale, que les cadres (1), hormis le cadre (2) formant porte d'accès, sont constitués par des bâtis rectangulaires formés d'un bandeau supérieur (8) solidaire de montants verticaux (9) réunis d'un seul tenant au niveau de leur base, à des bandeaux respectifs (10) disposés obliquement et rentrant vers l'intérieur du kiosque et enserrant entre eux une embase (3) formant le socle intérieur de la cellule et recouvrant la surface définie par les cadres, et qu'il est prévu à même le sol, un anneau (19) de fixation au sol formé de barres de forme polygonale sur lesquelles sont simplement emmanchées - par des rainures respectives (18) - les ailes latérales (17) saillant intérieurement en forme de Z de profilés horizontaux tubulaires (16,23) fermant la partie basse des bandeaux (10) des cadres (1,2).

2°) Kiosque selon la revendication 1, caractérisé en ce que les montants (9) des cadres (1) sont formés de profilés (11,12) en forme de cornières en U encastrées l'un dans l'autre, et que les bandeaux (10) solidaires de ces montants sont constitués par deux plaques parallèles (13,14) enserrant entre elles un matériau mousse (15), et en ce que les cadres (1) portent des panneaux (26), éventuellement de nature composite, notamment en verre ou en bois, qui sont fixés par des parcloses métalliques (31) à un châssis d'entourage (29) en forme de Z en coupe transversale, qui est ajusté dans l'ouverture délimitée

par les montants (9) et les bandeaux (8,10), moyennant l'interposition d'un joint d'étanchéité (30).

5 3°) Kiosque selon la revendication 1, caractérisé en ce que le cadre (2) formant porte est constitué par un bâti rectangulaire muni d'un bandeau supérieur (21) solidaire de montants verticaux (22) réunis d'un seul tenant, au niveau de leur base, à un profilé tubulaire horizontal (23) de section carrée, comportant une aile latérale saillant intérieurement en forme de Z et délimitant une rainure ouverte vers le sol.

10 4°) Kiosque selon la revendication 3, caractérisé en ce que le cadre (2) formant porte comporte des montants verticaux équipés respectivement d'ailes latérales verticales rentrantes (22) dans l'une au moins desquelles sont montés un système d'éclairage et une boîte de connexions électriques pour 15 l'éclairage, le chauffage, etc... et dont l'autre porte des gonds soutenant la porte.

20 5°) Kiosque selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les moyens de fixation transversaux des cadres sont constitués par des sauterelles (38).

25 6°) Kiosque selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'embase (3) est formée d'un socle constitué de plusieurs panneaux (36) de forme trapézoïdale réunis par une pièce centrale (37) et dont les bords extérieurs sont apposés ou fixés aux ailes des profilés horizontaux tubulaires (16,23) situés à la base des cadres verticaux (1,2).

30 7°) Kiosque selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'ossature supérieure (4) se compose d'éléments tubulaires creux (39) en forme générale de cadres trapézoïdaux pouvant être reliés entre eux par des organes tubulaires droits enfichables (41,42) de courte longueur.

8°) Kiosque selon la revendication 7, caractérisé en ce que les côtés latéraux (44) des éléments de forme trapézoïdale, comportent des pattes (45) verticales permettant leur fixation aux cadres verticaux (1,2).

9°) Kiosque selon les revendications 1 à 8 prises dans leur ensemble, caractérisé en ce que les moyens de liaison verticaux des éléments tubulaires de l'ossature (4) aux cadres (1,2) sont des sauterelles (46) dont un organe d'attache est solidaire desdites pattes (45) et dont l'organe articulé complémentaire est solidaire d'un bandeau (8) de cadre.

10 5 10°) Kiosque selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans lequel les éléments de toiture portés par l'ossature (4) formée des éléments tubulaires trapézoïdaux (39) sont formés d'un chapeau central (5) muni d'un rebord latéral (47) prenant appui sur lesdits éléments (39), et de plaques trapézoïdales (6) disposées en étoile autour du chapeau (5) et recouvrant les surfaces délimitées par les éléments tubulaires de forme trapézoïdale en prenant appui sur ces derniers par des ailes latérales saillantes (50), caractérisé en ce que les côtés latéraux rayonnants (44) des éléments tubulaires (39) portent des supports (49) en forme de gouttière renversée dont les côtés sont recourbés vers le haut et reçoivent les ailes latérales saillantes (50) des plaques trapézoïdales de toiture (6).

20 15 20°) Kiosque selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que l'élément de toiture est constitué par une couverture en bâche polyester (7) apposée simplement sur les éléments tubulaires (39) et fixée latéralement à l'aide d'un laçage sandow (51) autour des éléments tubulaires périphériques.

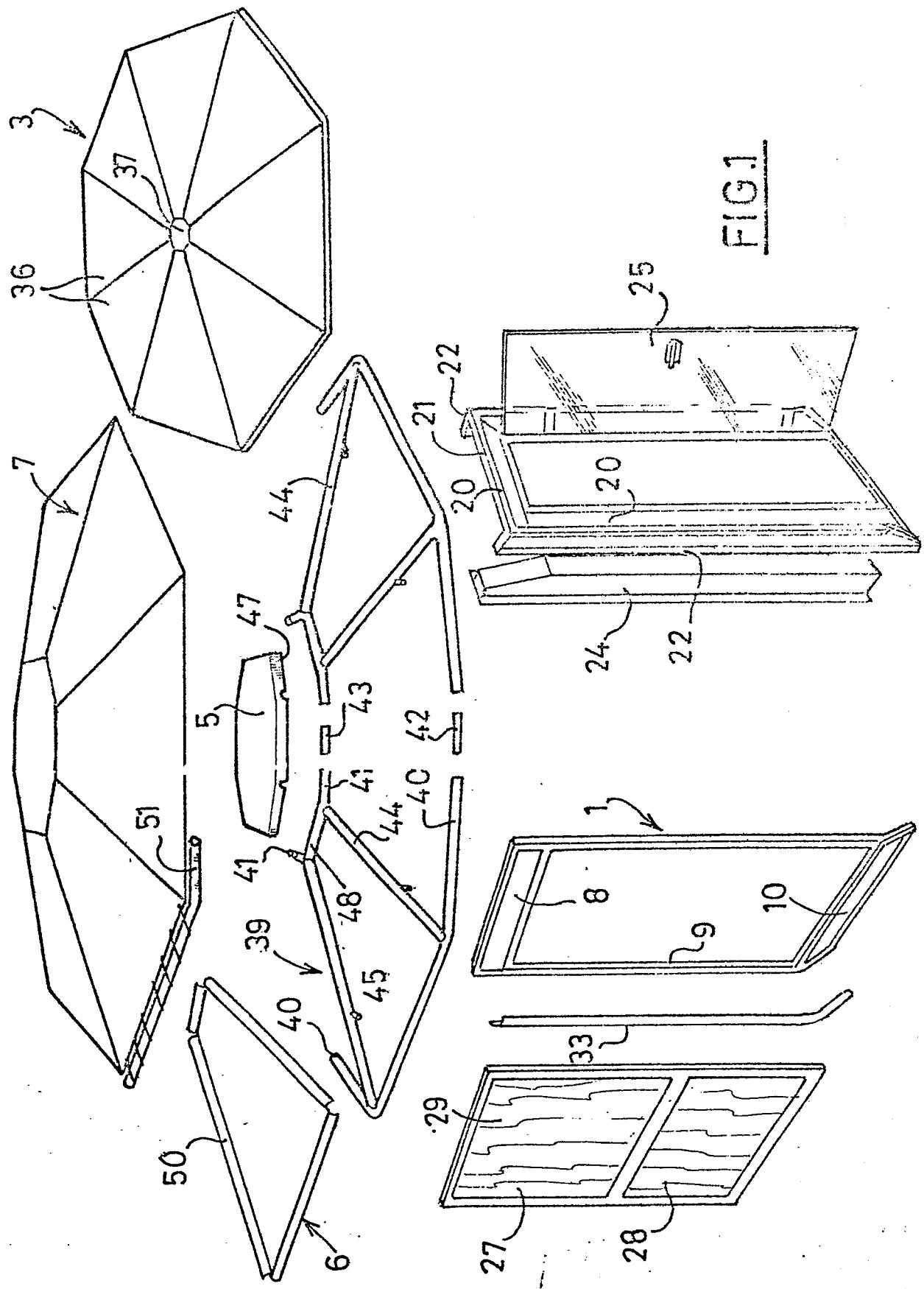
30 35 30°) Kiosque selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que des montants verticaux de finition amovibles (33), par exemple du type quart de rond, sont fixés extérieurement à la jonction verticale de deux cadres (1, 2) au moyen de tirants traversants (34) solidaires d'une plaque intérieure verticale en forme de bande allongée formant cache (35).

35 35°) Kiosque selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que les plaques (6) et le chapeau (5) de toiture sont en bois, verre, plastique, tôle, grillage ou analogues.

14°) Kiosque selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce qu'il comporte également un module de liaison à un autre kiosque de même type, constitué essentiellement de deux cadres latéraux (52) réunis à leur partie supérieure par un toit carré plat (53) et qui sont formés chacun de deux montants tubulaires (54,55) solidaires d'un bandeau inférieur (56) disposé obliquement et rentrant vers le bas, que des bandeaux (56) sont réunis par des organes tubulaires inférieurs (57) et que des panneaux sont fixés rigidement ou articulés sur lesdits cadres (52), deux desdits montants (54, 55) des cadres étant fixés par tout moyen approprié aux montants voisins (9) de deux cadres (1,2) non adjacents d'un kiosque.

0103501

1/3



2/3

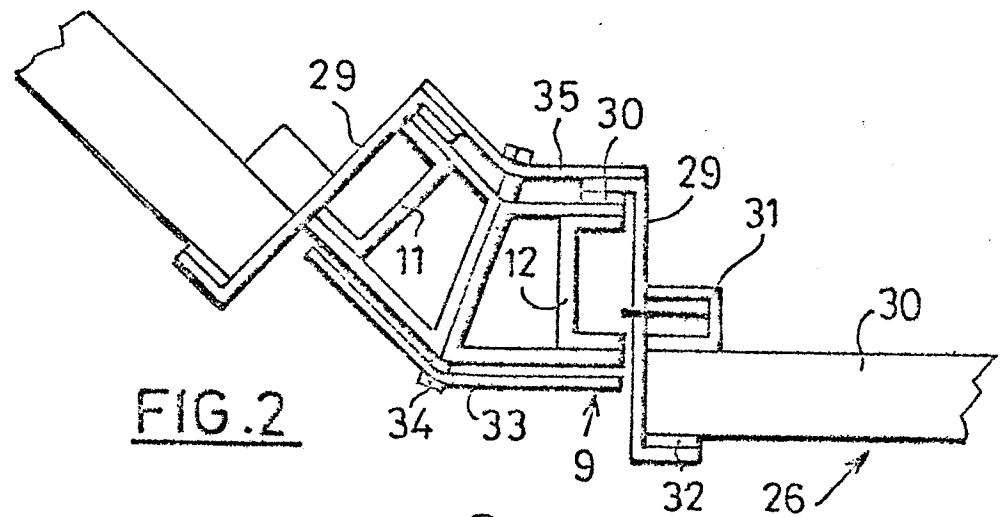


FIG. 2

FIG. 3

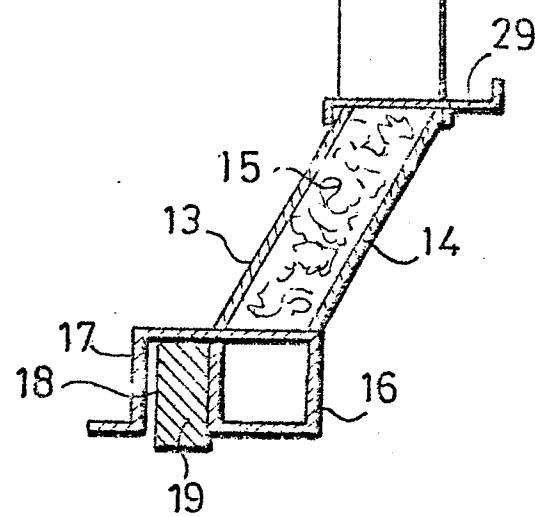
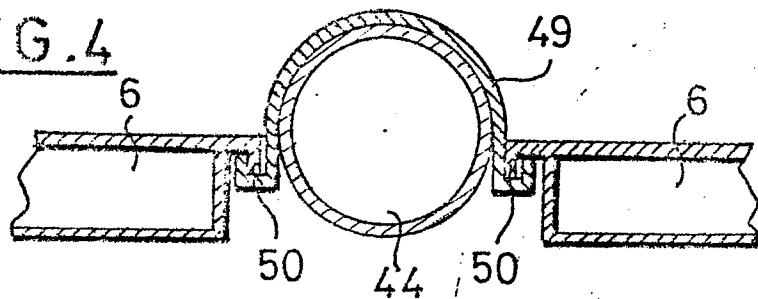


FIG. 4



0103501

3/3

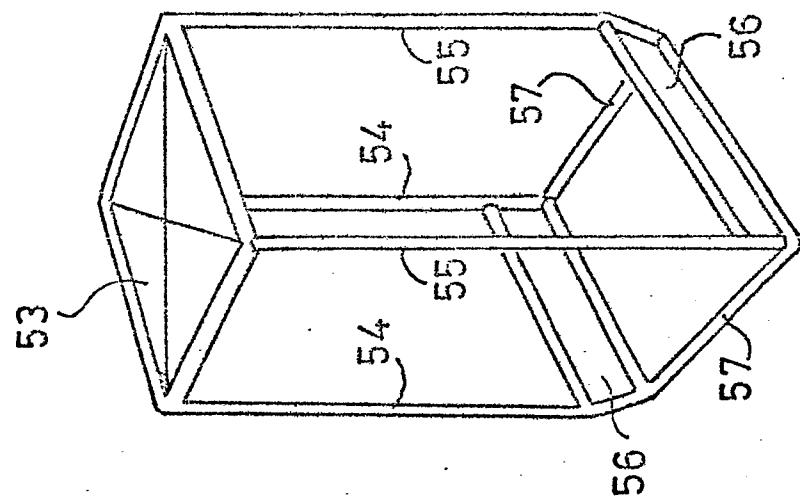


FIG.6

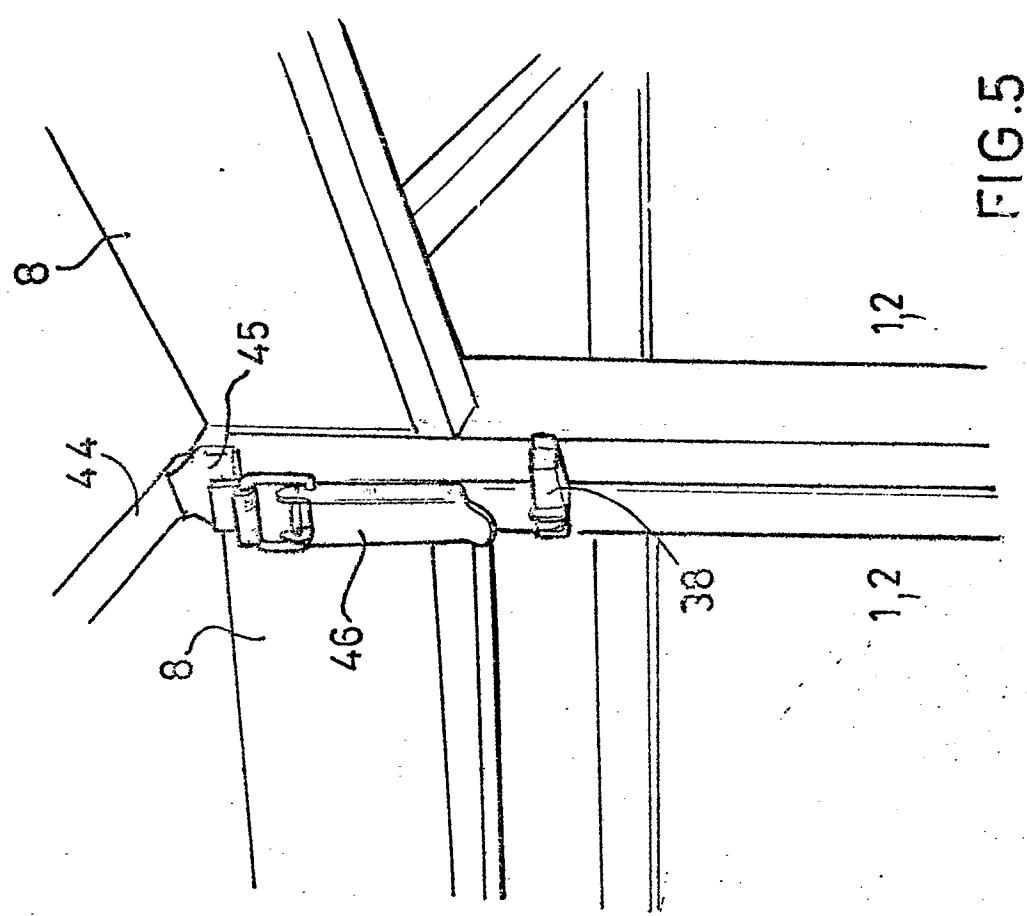


FIG.5